

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **005 Infrastructure**

Interpellation de M. Tanguy VEYS au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « les agressions à l'encontre du personnel de la SNCB ».

➤ **006 Intérieur**

Interpellation de M. Theo FRANCKEN à la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice sur « Caricole ».

➤ **007 Intérieur**

Interpellation de Mme Annick PONTHER au secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique sur « la problématique du bilinguisme des fonctionnaires ».